

## **PROJET ÉDUCATIF**

### **ACCUEIL DE LOISIRS DE LONGCHAUMOIS : La Grotte Enchantée**

#### **Organisateur :**

MAIRIE DE LONGCHAUMOIS - 3 rue de l'église - 39400 LONGCHAUMOIS - 03.84.60.61.90  
– Yann Bondier-Moret, Maire de LONGCHAUMOIS

La commune de Longchaumois développe depuis quelques années une politique « Enfance et Jeunesse » dynamique.

La municipalisation du CLSH en 1999, au départ géré par l'association « Arc-en-Ciel », assura la pérennisation de cette structure éducative.

Ce lieu de vie collective et de socialisation, dans la continuité éducative avec l'école, proposait alors aux familles confrontées à un problème de garde de leurs enfants en milieu rural, un service d'accueil et d'animation de proximité.

Aujourd'hui la commune poursuit cette démarche et réaffirme ses objectifs éducatifs, à moyen et long terme, pour cet Accueil de Loisirs destiné aux enfants âgés de 3 à 10 ans.

### **OBJECTIFS ÉDUCATIFS**

#### **Epanouissement de l'enfant et du jeune, à travers son autonomie, sa responsabilisation et le civisme**

Le désir de chaque enfant est de grandir et d'être le plus autonome possible. L'autonomie ne se décrète pas, elle se construit petit à petit, à leur rythme.

L'enfant peut bénéficier d'activités et de loisirs éducatifs lui permettant de grandir, de se construire, d'évoluer vers une autonomie et des responsabilités à sa mesure, dans ses choix et dans l'expression de ses envies et désirs.

L'enfant dans ce lieu de vie collectif construit sa personnalité. Sur différents temps définis par le projet pédagogique, il peut être acteur dans ses loisirs et activités en décidant de participer ou non, aux activités proposées. Il peut être force de proposition dans les activités ou sur les temps de la vie quotidienne.

L'équipe d'animation incite les enfants à prendre des initiatives, à être créatifs. Elle veille à ce que l'enfant puisse prendre conscience de ses actes et paroles. L'équipe développe l'esprit critique chez l'enfant.

Elle l'aide à se construire en tant que citoyen de demain et l'incite à participer à la vie du village en l'associant à des projets et manifestations.

Une réunion de service hebdomadaire permet à l'équipe de discuter de chaque enfant et de proposer des solutions si nécessaire.

Cette réunion permet aussi de préparer et d'adapter les différentes animations.

#### **Favoriser la découverte de l'environnement et développer l'écocitoyenneté**

Bénéficiant d'un environnement de grande qualité et facilement accessible, avec des partenaires publics et privés pour participer aux animations, il semble important pour les élus du Conseil Municipal que la dimension environnementale des projets soit privilégiée.

On souhaite donc insister sur les gestes écoresponsables en faveur d'une véritable éducation à l'environnement et sous toutes ses dimensions, y compris et peut-être surtout citoyenne.

## **Construction et développement d'un partenariat entre acteurs éducatifs**

Un projet éducatif territorial (PEdT) a été mis en place pour 2024-2027.

L'ensemble des acteurs se réunit lors du comité de pilotage afin d'effectuer l'évaluation de ce projet et par ce fait de le faire évoluer en fonction des besoins des enfants.

Au quotidien, le travail de l'équipe d'animation s'effectue avec la collaboration des parents, en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant. Les parents sont sensibilisés aux objectifs éducatifs de l'Accueil de Loisirs. L'équipe d'animation discute avec les parents du développement de l'enfant.

Un programme des activités est envoyé par mail aux familles ou disponible en version papier afin que les parents prennent connaissance des animations proposées.

Des rencontres régulières sont effectuées avec la directrice de l'école pour élaborer une réelle continuité éducative. Des entretiens avec les institutrices permettent de mieux comprendre l'enfant.

Des projets communs renforcent ce partenariat éducatif que ce soit avec la Médiathèque intercommunale, le Cantou, la Maison de la Flore, les associations sportives, les élus ...

## **Collaboration avec l'association « Arc-en-Ciel »**

L'association « Arc-en-Ciel » a pour objet social d'aider l'Accueil de Loisirs dans le financement de ses activités et de proposer des moments d'animation conviviaux et familiaux.

Il est nécessaire que l'équipe d'animation soit un relais auprès des parents pour les informer des différentes actions et besoins de l'association.

Des rencontres régulières avec le ou la Présidente sont planifiées.

Il est possible de développer des projets en commun sur des thématiques particulières.

## **MOYENS**

### **Les locaux**

Les locaux de l'Accueil de Loisirs ont été rénovés en 2000. Certaines rénovations ont été effectuées en fonction des besoins de la structure et des moyens financiers de la commune. La direction adapte l'organisation des locaux chaque année en fonction des effectifs accueillis.

Un ascenseur a été installé, permettant ainsi d'accueillir des enfants handicapés.

Différentes salles de la commune sont mises à disposition en fonction des besoins en animation (salle Lacuzon, salle conviviale, salle de tennis de table, salle omnisports, salle ados...).

### **Le budget**

Face aux objectifs éducatifs fixés, la mairie engage les moyens financiers adaptés permettant en particulier le bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs en termes de pluralité et de développement des activités, d'effectifs d'encadrement... Ce budget correspond pour l'année 2023 à 254 368 Euros.

### **L'équipe d'animation**

Le nombre d'encadrants et leurs qualifications dépendent du nombre d'enfants accueillis. Il est donc amené à être modifié dans le moyen et long terme.

Le recrutement se fait par le biais d'entretiens menés par la directrice.

#### **- Une directrice : BAFD.**

Elle a comme fonction : la gestion de l'équipe d'animation, la gestion matérielle, administrative et financière pour les postes concernant l'animation en accord avec la mairie, les relations avec les familles, les relations avec l'école, les relations avec les différents partenaires.

Elle est initiatrice de nouveaux projets, veille à leur bonne mise en place, y participent en fonction de la nature du projet et prépare les bilans auprès des partenaires concernés. Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants. Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique, du règlement intérieur et rend compte de son travail au maire et à la municipalité de Longchaumois.

Elle coordonne également le projet éducatif territorial (PEdT).

- **Des animateurs et animatrices diplômés**

Ils ont pour fonction : la préparation des activités, leur mise en place et le rangement, l'animation des différents moments de la journée, l'accueil des enfants. Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant. Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie. Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

- **Deux animatrices non diplômées**

L'une a pour rôle de surveiller les enfants en sieste et d'entretenir les locaux. Elle peut venir en renfort sur les sorties ou en cas de besoin. La seconde a pour rôle de surveiller les enfants sur le temps méridien et participe à la distribution des repas.

- **Les bénévoles** sont là pour renforcer l'équipe sur différents temps, principalement sur le temps méridien quand c'est nécessaire.

### **Périodes d'ouverture**

L'Accueil de Loisirs accueille des enfants en période périscolaire, le matin avant l'école dès 6h30, le midi de 11h30 à 13h30, et le soir après l'école de 16h30 à 18h30, ainsi que les mercredis et lors des vacances scolaires de 6h30 à 18h30.

Les inscriptions peuvent se faire à l'année ou de façon ponctuelle, avec ou sans repas, permettant ainsi de répondre au mieux aux besoins des parents. Les horaires d'ouverture sont fixés par un règlement intérieur. Les fourchettes horaires d'arrivée et départ permettent une certaine souplesse pour les parents tout en limitant les allées et venues des enfants garantissant ainsi pour l'équipe d'animation un temps d'activités et de loisirs éducatifs possible.

### **Modalités tarifaires**

La tarification pour le périscolaire et l'extrascolaire est fixée par délibération du Conseil Municipal selon des modalités définies par la CAF. Les différents tarifs (périscolaire et extrascolaire) sont affichés à l'Accueil de Loisirs.

La tarification en périscolaire et en extrascolaire est calculée en fonction du revenu du foyer, du nombre d'enfants à charge du foyer et de la commune de résidence. Pour les familles non résidentes, une majoration de 15 % est appliquée à ces tarifs.

Si les familles ne fournissent pas leur avis d'imposition, la tarification maximale sera appliquée.

La tarification se fait à l'heure. Toute heure commencée (même de 5 minutes) est due.

Une pénalité de 5 € par heure et par enfant est appliquée, pour tout retard après l'heure de fermeture de la structure à 18h30.

### **Les conventions de partenariat**

L'Accueil de Loisirs est conventionné CAF avec un renouvellement de convention en cours et une charte qualité plan mercredi rattachée au PEdT.

### **Les outils d'informations relatives aux familles**

Les familles ont accès aux différents projets soit sur place, soit sur le site internet de la commune.

Le règlement intérieur est envoyé par mail après le rendez-vous annuel lors de l'inscription ou réinscription de l'enfant auprès de la directrice

Toutes les informations pratiques sont affichées, envoyées par mail, transitent par l'école via Beynelu et sont diffusées sur la page Facebook de la structure.

### **Les modalités d'accueil des enfants en situation d'handicap**

Les locaux de l'Accueil de Loisirs "la Grotte Enchantée" sont accessibles à l'accueil d'un enfant porteur de handicap.

Un rendez-vous est pris avec les parents et les professionnels qui accompagnent l'enfant au quotidien

L'équipe d'animation permet à l'enfant d'être intégré au sein du groupe d'enfants et s'engage à adapter et aménager des activités en fonction de l'enfant accueilli.

La mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est indispensable

### **Activités et loisirs**

Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque tranche d'âge, des groupes sont mis en place, avec des activités spécifiques et des horaires différents. Les rythmes individuels de temps de sommeil, de repos et d'activités sont respectés.

- Le jeu sous différentes formes : jeu de société, jeu de construction, grand jeu, jeu de fiction et d'imagination, jeu sportif

- Des activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques et dramatiques

- Des activités de découvertes culturelles, sportives, scientifiques : musées, découverte du milieu naturel, découverte d'un nouveau sport...

- Des activités sportives et physiques sous forme d'initiation encadrées par des éducateurs ayant le Brevet d'Etat (BE) si besoin

- Des activités de lecture, d'écriture, d'écoute d'histoires et de contes

- Des ateliers pédagogiques (éveil corporel, initiation, théâtre, autour du livre...) en période périscolaire

- Des activités numériques : support tablette, vidéo projection, appareil photo...

Ces activités sont soit simplement ludiques, soit à but pédagogique. Certaines activités proposées développent et approfondissent des compétences que l'enfant possède déjà. D'autres favorisent la découverte, l'éveil et la curiosité de l'enfant. D'autres, en utilisant le jeu comme support, permettent à l'enfant de surmonter certaines difficultés. Durant toutes ces activités, l'enfant est valorisé dans ses efforts, ses créations.

### **Les activités accessoires**

Pour compléter les activités et permettre aux enfants de partir en vacances, l'Accueil de Loisirs propose un séjour en tente chaque été. Le thème change chaque année.

## **ÉVALUATION**

L'évaluation du projet se fait en corrélation avec le Projet Educatif Territorial (PEdT) et celui du projet pédagogique de la structure.

Plusieurs réunions sont donc établies dans l'année avec l'organisateur afin que la directrice puisse rendre compte de l'évaluation des projets.

Celle-ci informe régulièrement le maire sur les différentes conditions d'accueil et d'évolution des besoins de la structure.